



Spécialités : Infirmier(e)s

Vaccination
anti COVID-19
INJ

Au 7 décembre 2021

Mis à jour en décembre 2021



Les centres de vaccination sont mis en place progressivement. La vaccination peut y être réalisée par des infirmiers, en présence d'un médecin sur le site. Des professionnels de ville volontaires peuvent participer au fonctionnement de ces centres de vaccination.

Dans le cas où le professionnel le souhaiterait, une facturation à l'acte est possible en utilisant le code unique « INJ ».

Selon le contexte de la vaccination, le code INJ doit être transmis à l'Assurance Maladie avec les valeurs suivantes :

- **6,30 €** pour la seule injection, dans le cas où la prescription et la vérification de l'éligibilité du patient à la vaccination sont réalisées par une autre profession habilitée (**6,60 €** dans les Drom) ;
- **7,80 €** pour la prescription et l'injection vaccinale (**8,10 €** dans les Drom) ;
- **14,15 €** pour la vaccination à domicile de personnes ne nécessitant pas de soins infirmiers par ailleurs (**14,45 €** dans les Drom).

Ce code INJ est :

- remboursé à 100 % ;
- exonéré des franchises et des participations forfaitaires ;
- obligatoirement en tiers payant ;
- sans dépassement autorisé.

Lorsque l'acte comprend la prescription de la vaccination, l'infirmier se déclare comme «**prescripteur**» pour la facturation de l'acte.

Les majorations de déplacement (et indemnités kilométriques le cas échéant) et dimanche/jours fériés (majoration F) sont facturables en sus en sus du code INJ.

En cas de majoration ou complément associé à ce code INJ (et uniquement dans ce cas), il est impératif d'indiquer **l'EXO DIV 3** afin de garantir la prise en charge à 100 % de la vaccination pour le patient.

Les modes de facturation habituels pour ce type de prestation sont à utiliser (Sésame-Vitale, facturation dégradée). Les factures électroniques de ces prestations ne sont pas soumises à la transmission des pièces justificatives (**SCOR**).

La particularité du code acte INJ est qu'il a un tarif différent selon le contexte :

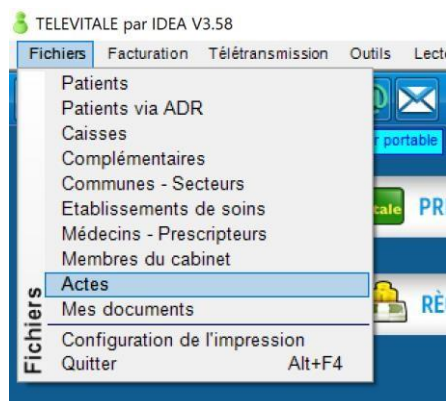
3

- Il sera de **6,30€** hors dimanches et fériés pour la seule injection, dans le cas où la prescription et la vérification de l'éligibilité du patient à la vaccination sont réalisées par une autre profession habilitée (**6,60 €** dans les Drom) ;
- Il sera de **7,80 €** pour l'injection vaccinale sans prescription (**8,10 €** dans les Drom).
C'est l'infirmier qui se déclare comme prescripteur.
La date de prescription = la date de vaccination.
Cette cotation est cumulable à taux plein avec la cotation d'un autre acte, dans la limite de deux actes au plus pour un même patient ;
- Il sera de **14,15 €** pour la vaccination à domicile de personnes ne nécessitant pas de soins infirmiers par ailleurs (**14,45 €** dans les Drom).
C'est l'infirmier qui se déclare comme prescripteur.
La date de prescription = la date de vaccination.
Cette cotation majorée ne peut s'appliquer pour les patients avec une série d'actes infirmiers en cours, même si la vaccination est pratiquée isolément.
Il s'agit d'une majoration pour la vaccination de personnes n'ayant pas (ou plus) besoin de soins infirmiers par ailleurs

IMPORTANT

Avant de facturer votre **INJ**, assurez-vous que le montant correspond au contexte (DIM+F ou non).

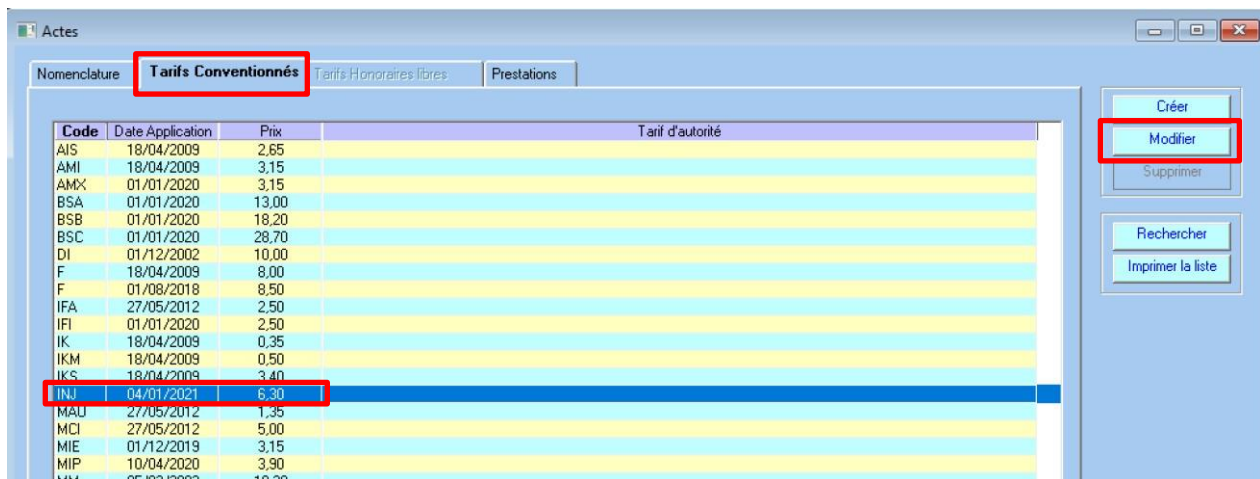
Pour cela, rendez-vous dans le menu « Fichiers-Actes »



Puis dans l'onglet « Tarifs conventionnés »

Vérifiez si l'acte INJ est au bon tarif, 6.30€

Si vous devez changer le tarif, cliquez sur le code INJ puis

Code	Date Application	Prix	Tarif d'autorité
AIS	18/04/2009	2,65	
AMI	18/04/2009	3,15	
AMX	01/01/2020	3,15	
BSA	01/01/2020	13,00	
BSB	01/01/2020	18,20	
BSC	01/01/2020	28,70	
DI	01/12/2002	10,00	
F	18/04/2009	8,00	
F	01/08/2018	8,50	
IFA	27/05/2012	2,50	
IFI	01/01/2020	2,50	
IK	18/04/2009	0,35	
IKM	18/04/2009	0,50	
IKS	18/04/2009	3,40	
INJ	04/01/2021	6,30	
MAU	27/05/2012	1,35	
MCI	27/05/2012	5,00	
MIE	01/12/2019	3,15	
MIP	10/04/2020	3,90	
MM	05/03/2007	18,30	

Puis corrigez le tarif selon le contexte (6.30€, 7.80€ ou 16.15€)



Puis validez sur OK

Attention à partir du 7 décembre 2021 le tarif pour la vaccination à domicile de personnes ne nécessitant pas de soins infirmiers passe à 14.15 euros en métropole et 14.45 euros dans les DROM.




Exemple de facturation pour un INJ hors DIM+F avec déplacement forfaitaire:

Facture Complémentaire Actes NGAP

N° 210113097 Du 13/01/2021 Catégorie Facture Sesam-Vitale

Remboursements
 Nature d'assurance 10 Maladie
 Date évènement N° A.T. :
 Exonération 3 Soins particuliers exonérés
 Cadre de remboursement Tiers payant sur part obligatoire
 Caisse CPAM - DEMONSTRATION %: 100
 Parcours de soins - Déclaration du médecin traitant Sans objet
 La facture est élaborée
 Sans objet (facture non concernée par le parcours de soins)
 ADR Appel manuel du service

Pièce justificative
 Attestation de la caisse
 Impression du bon d'examen
 A.M.E. de base

Montants Remboursables
 Total 8,80
 Caisse 8,80
 Complémentaire 0,00
 Assuré 0,00
 À payer 0,00 (hors règlements perçus)

N° DRE	Date	Etat	Type

Options et conditions
 Facturation en visite (TLA)
 Utiliser les données d'appel ADR

OK Annuler Facturer en dégradé

Le code d'exonération est « 3 Soins particuliers exonérés ».

Facture Complémentaire Actes NGAP

N°	Jour	Date des actes	Heure	Désignation						Montant de l'acte	Dépas- sement	Qualif. Dépense	I.D.	IK				TOTAL
				Dom	Qté	Acte	Coef	Maj	Dem					EP	P	M	S	
1	Ven	09/04/2021	10:56	✓	1	INJ	1,00			6,30		IFA					8,80	

ACTES
 Ajouter
 Supprimer
 Retirer
 Affecter
 Créer modèle
 Utiliser modèle
 Agenda ...

OK Annuler Facturer en dégradé



Exemple de facturation pour un INJ pour la vaccination à domicile de personnes ne nécessitant pas de soins infirmiers par ailleurs :

Facture : PIQUIRE2972 MAYA [Mode dégradé]

Prescription
 Patient : DESMAUX NATHALIE
 Prescrit par : PIQUIRE2972 MAYA le 22/12/2021

Entente préalable
 Code du 00/00/0000
 Motif

Facture Complémentaire Actes NGAP

N° 211222163 Du 22/12/2021 Catégorie Facture Sesam-Vitale

Remboursements
 Nature d'assurance 10 Maladie
 Date évènement ADC N° A.T. :
 Exonération 3 Soins particuliers exonérés
 Mode de règlement Tiers payant sur part obligatoire
 Caisse CPAM - DEMONSTRATION % : 100

Parcours de soins - Déclaration du médecin traitant Sans objet
 La facture est élaborée
 Sans objet (facture non concernée par le parcours de soins)

ADR Appel systématique du service

Pièce justificative
 Attestation de la caisse
 Impression du bon d'examen
 A.M.E. de base

Montants Remboursables
 Total 16,65
 Caisse 16,65
 Complémentaire 0,00
 Assuré 0,00
 À payer 0,00 (hors règlements perçus)

N° DRE	Date	Etat	Type

Options et conditions
 Facturation en visite (TLA) Victime attentat
 Utiliser les données d'appel ADR Consult. obligatoire enfant (CO%)

OK Annuler Facturer en dégradé

Facture : PIQUIRE2972 MAYA [Mode dégradé]

Prescription
 Patient : DESMAUX NATHALIE
 Prescrit par : PIQUIRE2972 MAYA le 22/12/2021

Entente préalable
 Code du 00/00/0000
 Motif

Facture Complémentaire Actes NGAP

N°	Jour	Date des actes	Heure	Désignation					Montant de l'acte	Dépas- -sement	Qualif. Dépense	I.D.	IK				TOTAL	ACTES
				Dom	Qté	Acte	Coef	Maj					Demi	EP	P	M		
1	Mer	22/12/2021	16:55	<input checked="" type="checkbox"/>	1	INJ	1,00			14,15		IFA					16,65	Ajouter Supprimer Retirer Affecter

Créer modèle
 Utiliser modèle
 Agenda ...

OK Annuler Facturer en dégradé



Et pour le scor ?



Si le vaccin est réalisé dans le cadre d'une ordonnance du médecin, cela ne change rien, scannez ce document.

Si le vaccin est réalisé sans ordonnance, scannez un document sur lequel vous précisez que c'est un vaccin covid, grippe, test PCR, Prise de sang.

**Ne nécessite
pas de PJ**

Prise de sang ordo labo
Test PCR
Grippe

...

